



récompense et divorce

Par **aurelia25101**, le **16/02/2012** à **11:10**

bonjour,

je ne retrouve pas le post donc je vais en réouvrir un dans le prolongement du précédent
mon ex et moi avons acheté en commun un bien à crédit
dans la convention définitive, il est indiqué que mon ex renonçait à ses parts de la maison en
terme de prestation compensatoire
il a cessé de payer sa part du crédit quand il a quitté le domicile
aujourd'hui, le divorce est prononcé
je voudrais récupérer ce qu'il aurait dû payer tant que le divorce n'était pas prononcé
vous m'avez parlé de récompense
seulement il n'est pas indiqué que je devais verser un loyer à mon ex tant que j'occupais la
maison
merci de votre aide

Par **Laure11**, le **16/02/2012** à **13:06**

Bonjour,

Une récompense correspond à un versement de loyer.

Par **aurelia25101**, le **16/02/2012** à **15:39**

Je sais qu'une récompense veut dire loyer
Mon problème aujourd'hui est que je souhaite récupérer ce que mon ex aurait dû payer sur le
crédit tant qu'on était encore marié même s'il n'habitait plus au domicile conjugal
Sur le forum, vous m'avez dit que c'est possible mais dans ce cas, il a aussi le droit de
demander une récompense
Ma question est donc a-t-il le droit même si dans la convention d divorce, il n'est pas indiqué
que je devais lui verser un loyer?